

que et de reconnaissance pour la préférence accordée aux marchandises anglaises. En vertu d'une loi passée à la dernière session du parlement impérial, les titres de notre dette sont admis à la liste officielle, comme ceux du gouvernement impérial lui-même. Le Canada est la seule colonie qui jouisse de ce privilège.

A part l'honneur, qui est grand, cela procure au Canada un considérable avantage pécuniaire. Sur les trente ou trente-cinq millions de titres que nous aurons à émettre d'ici à cinq ans pour renouveler les vieux emprunts arrivant à échéance, nous gagnerons de ce chef plus d'un million.

C'est encore une compensation qui vaut quelque chose.

Le fait d'être inscrits à la liste officielle aura aussi pour résultat de procurer à nos emprunts un taux d'intérêt plus favorable, peut-être dans le 2 pour 100.

En parlant de la préférence accordée à l'Angleterre par Sir Wilfrid Laurier, et de la reconnaissance de la métropole à ce sujet, le *Financial News*, de Londres, disait : "Le privilège obtenu par le Canada de voir les titres de sa dette admis sur la liste des placements officiels est un privilège que les colonies australiennes désirent beaucoup ; elles peuvent voir maintenant ce qu'il faut faire pour l'obtenir."

PREFERENCE OBTENUE EN REALITE

En se montrant généreux envers la Grande Bretagne, Sir Wilfrid Laurier a pris les Anglais par le sentiment et a créé dans leur cœur une préférence qui vaut mieux que si elle était consignée dans les lois. "Le résultat de cette détermination spontanée, disait le *Bullionist*, a été exposé en termes heureux par M. Fielding, quand il a dit que si la préférence en faveur du Canada n'est pas inscrite dans les lois de l'Angleterre, elle existe dans le cœur des Anglais, ainsi que le démontre l'augmentation du commerce entre les deux pays."

En recommandant aux autres colonies de suivre l'exemple du Canada, l'*Independent* disait :

"Ces colonies peuvent être assurées que si elles suivent la ligne de conduite qui leur est tracée par le Canada, elles n'auront pas à y perdre, car il se développe rapidement dans ce pays une phase d'impérialisme à laquelle personne ne saurait objecter, une disposition à accepter les marchandises de nos frères de l'autre côté de l'océan de préférence à celles des nations étrangères."

Voici une preuve encore plus tangible du "sentiment de préférence" créé en Angleterre en faveur du Canada par la politique de Sir Wilfrid Laurier.

La "Federated Association of the Boot and Shoe Manufacturers" est une des grandes associations industrielles du Royaume-Uni. A sa réunion à Leeds, le 22 novembre 1898, elle a passé la résolution suivante :

"Que cette assemblée de la "Federated Association of Boot and Shoe Manufacturers" de la Grande Bretagne exprime son approbation du changement de la politique commerciale du gouvernement canadien, lequel a, par l'adoption d'un tarif privilégié pour les produits anglais, grandement augmenté le commerce entre la Grande-Bretagne et le Ca-